

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 9 juin 2020 à 19h30, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Demande de Mme Manon Boucher et M. David Paquin, pour le maintien de la fermeture de l'enseigne numérique jusqu'au 9 août 2020.**
- **Résultat demande de soumissions pour les frais du contrôle qualitatif pour les travaux de voirie du Chemin de la Grosse-Ile et du Rang Scott.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

La séance est tenue à huis-clos conformément au décret 222-2020 du 20 mars 2020, annoncé par le premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

Résolution : 2020-177

Demande de Mme Manon Boucher et M. David Paquin, pour le maintien de la fermeture de l'enseigne numérique jusqu'au 9 août 2020.

Attendu que Mme Manon Boucher et M. David Paquin s'adressent aux membres du conseil, pour une dernière demande de prolongement du maintien de la fermeture de l'enseigne numérique, et ce, pour une période de 2 mois, soit jusqu'au 9 août 2020, afin d'aménager dans une nouvelle résidence;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de Mme Manon Boucher et M. David Paquin, pour prolonger jusqu'au 9 août 2020 maximum le maintien de la fermeture de l'enseigne numérique.

Que la municipalité se réserve le droit d'ouvrir l'enseigne numérique avant cette date, si Mme Boucher et M. Paquin déménagent avant le 9 août 2020;

Que la municipalité maintien le rejet des plaintes et/ou dommages formulés par Mme Boucher et M. Paquin, à propos de l'enseigne numérique, considérant que cette dernière est conforme aux normes de l'industrie.

Adoptée

Résolution : 2020-178

Résultat de l'ouverture des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour les travaux du Chemin de la Grosse-Ile et du Rang Scott.

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, a demandé, au nom de la municipalité de Laurierville, des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour les travaux de voirie sur les segments 16 et 19 du Chemin de la Grosse-Ile et pour les segments 14 et 15 du Rang Scott;

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable a reçu une seule soumission, soit celle de Les Services EXP inc.;

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable recommande d'accepter la soumission de Les Services EXP inc.;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Les Services EXP inc., au montant de 40 340.02 \$, taxes incluses, dont voici les détails :

Chemin de la Grosse-Ile segments 16 et 19

Phase	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix soumis
1.0	Surveillance de chantier				
1.1.	Technicien en chantier	85	heures	70.00 \$	5 950.00 \$
2.0	Essais en laboratoire				
2.1	Granulométrie gravier et pierre	12	unités	110.70 \$	1 328.40 \$
2.2	Protor modifié	4	unités	202.50 \$	810.00 \$
2.3	Granulométrie sable	12	unités	72.90 \$	874.80 \$
2.4	Analyse de l'enrobé (Marshall, voir devis; incluant la teneur en bitume	19	unités	162.00 \$	3 078.00 \$
3.0	Surveillance bureau				
3.1	Chargé de projet	50	heures	110.00 \$	5 500.00 \$
4.0	Autres				
4.1	Kilométrages	11	visites	350.00 \$	3 850.00 \$
Somme partielle					21 391.20 \$
TPS (5%)					1 069.56 \$
TVQ (9,975%)					2 133.77 \$
Montant total de la soumission					24 594.53 \$

Rang Scott segments 14 et 15

Phase	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix soumis
1.0	Surveillance de chantier				
1.1.	Technicien en chantier	60	heures	70.00 \$	4 200.00 \$
2.0	Essais en laboratoire				
2.1	Granulométrie gravier et pierre	9	unités	110.70 \$	996.30 \$
2.2	Protor modifié	2	unités	202.50 \$	405.00 \$
2.3	Granulométrie sable	6	unités	72.90 \$	437.40 \$
2.4	Analyse de l'enrobé (Marshall, voir devis; incluant la teneur en bitume	13	unités	162.00 \$	2 106.00 \$
3.0	Surveillance bureau				
3.1	Chargé de projet	25	heures	110.00 \$	2 750.00 \$
4.0	Autres				
4.1	Kilométrages	8	visites	350.00 \$	2 800.00 \$
Somme partielle					13 694.70 \$
TPS (5%)					684.74 \$
TVQ (9,975%)					1 366.05 \$
Montant total de la soumission					15 745.49 \$

Que les honoraires de Les Services EXP inc., seront facturés selon les heures réelles effectuées, ainsi que selon le nombre d'analyse exécutés.

Adoptée

Résolution : 2020-179
Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier